

# CONTRÔLER C'EST FAIRE APPLIQUER LE BON DROIT

## QUI PEUT ÊTRE CONTRÔLÉ ?



Les employeurs



Les exploitants agricoles



Les particuliers  
(salariés et retraités)



Les professionnels de santé

## QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE CONTRÔLÉ ?



Les déclarations de salaires



Les déclarations de revenus professionnels



La situation familiale



Les prescriptions médicales

Les déclarations d'embauche



Le travail illégal



Les activités professionnelles



Les arrêts maladie



La présence sur le territoire français



## QUI PEUT CONTRÔLER ?



La MSA



La MSA et  
un partenaire



Un partenaire  
seul

## QUELS PARTENAIRES PEUVENT RÉALISER DES CONTRÔLES ? avec ou sans la MSA

- La CAF
- La CPAM
- La gendarmerie
- Les impôts
- Une autre MSA
- La Direccte ...

## POURQUOI CONTRÔLER ?



Pour lutter contre la fraude



Pour préserver notre système  
de sécurité sociale

Pour régulariser des situations parfois au profit des adhérents et des employeurs



Pour lutter contre le travail illégal et protéger les salariés



## LES CONTRÔLES EXPLOITANTS ET/OU EMPLOYEURS EN ALSACE

**464**

contrôles en  
2019

**360** par la  
MSA

**104** par la  
MSA et un  
partenaire

**333** contrôles liés aux cotisations des exploitants

**9%** ont donné lieu à un redressement

**131** contrôles liés aux cotisations des employeurs

**12%** ont donné lieu à un redressement

**133 457€**

ont été reversés aux  
exploitants qui avaient trop  
versés grâce au contrôle  
suite au réajustement de  
leurs dossiers en 2019

## LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REDRESSEMENT

### EN FAVEUR DE LA MSA

- Une erreur dans le calcul de l'exonération Fillon
- L'absence de déclaration de salaire
- Une erreur dans la déclaration de revenus professionnels
- Une erreur dans la déclaration de salaires
- 
- 

### EN FAVEUR DE L'EMPLOYEUR

- Une erreur dans la déclaration des revenus professionnels
- Une erreur dans le calcul de l'exonération Fillon
- La récupération du revenu professionnel suite à une taxation provisoire
- 
- 

### CONTACTER LA MSA

Service cotisations exploitants : 03 89 20 78 86  
Service cotisations employeurs : 03 89 20 79 37

Pour toute autre question, rendez-vous dans votre espace privé, rubrique « **Mes Messages, Mes Réponses** » sur le site [alsace.msa.fr](http://alsace.msa.fr)



L'essentiel & plus encore